



Dossier

ZPS

« Beauce & vallée de la Conie »

par Éva Chéramy et Michel Doublet

dessins : Michel Guimbretière - carte : Éva Chéramy

La zone de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux « Beauce et vallée de la Conie » a été désignée le 16 avril 2006 par arrêté ministériel.

Carte d'identité

superficie :
71 753 hectares

Le site comprend 62 communes à 96% sur le département de l'Eure-et-Loir. Les 4% restants se situant dans le Loiret.

On note la présence en son sein, aux environs de Châteaudun, d'une zone Natura 2000 issue de la directive « habitat », la ZSC (zone spéciale de conservation) « vallée du Loir et ses affluents »

80% de la surface de la ZPS est constituée de terres arables, 6% de prairies, 6% de pelouses sèches, 6% de forêts, et 2% d'autres surfaces.

localisation :



Qu'est-ce-que Natura 2000 ?

La constitution du réseau Natura 2000 a été lancée par l'Europe.

Il s'agit de réaliser un réseau de sites écologiques dans toute l'Europe avec pour objectifs de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des territoires.

Afin d'atteindre les objectifs de Natura 2000, deux directives européennes établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La directive « oiseaux » de 1979 vise la conservation à long terme de 181 espèces d'oiseaux sauvages menacées de l'Union européenne nécessitant une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les états de l'Union en tant que zones de protections spéciales (ZPS).

La directive « habitat/faune/flore » de 1992 établit un cadre pour les actions de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les zones spéciales de conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacés.

Une fois un site désigné, le préfet doit nommer un maître d'ouvrage. Ce dernier (les pays de Beauce et Dunois dans le cas présent) désigne un opérateur local.

L'opérateur de la ZPS « Beauce/vallée de la Conie » est la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir. Elle doit réaliser le document d'objectif (DOCOB : outil de gestion adapté pour la mise en application de la directive « oiseaux »). Pour se faire, elle s'est associée à Eure-et-Loir Nature, Hommes et Territoires et à l'ONCFS (office national de la chasse et de la faune sauvage).

Un dispositif de concertation est également mis en place.

Le DOCOB est un document d'aide à la décision pour tous les acteurs de la zone car il met en cohérence les actions publiques et privées pour la gestion du patrimoine naturel d'intérêt communautaire. Son élaboration s'étale sur deux ans.

Il a pour fonction :

- de présenter d'une façon générale les sites de la zone, de cartographier les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et d'analyser leur état de conservation,
- de décrire les activités humaines, les usages locaux ainsi que les outils de gestion existants,
- de définir, en concertation avec les acteurs du territoire, les objectifs de conservation des habitats et les mesures de gestion à mettre en œuvre pour préserver le patrimoine naturel en synergie avec les pratiques locales,
- de proposer un programme technique et financier d'actions qui permettra d'atteindre ces objectifs.

Il est élaboré suivant un processus de concertation, associant les acteurs concernés : habitants, élus, représentants socioprofessionnels, scientifiques, propriétaires, usagers.

Les actions proposées sont fondées sur la contractualisation et le volontariat.

C'est lors du comité de pilotage que le processus de concertation a lieu.

Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider, à chaque étape d'avancement, les documents et les propositions que lui soumet l'opérateur local.

Présidé par le préfet d'Eure-et-Loir, il est composé des maîtres d'ouvrages, d'autres collectivités territoriales (communes, communautés de communes), des représentants du monde agricole, des gestionnaires d'infrastructures, des associations de protection de l'environnement, de chasse, de pêche, de tourisme...

En parallèle à ce comité de pilotage, des groupes de travail sont constitués afin de réfléchir sur les mesures à inscrire dans le DOCOB. Celui-ci est suivi et évalué tous les six ans.

Historique du projet

C'est Eure-et-Loir Nature, en particulier Michel Doublet, qui est à l'origine de la désignation de la ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux) Beauce/vallée de la Conie en 1991. Le périmètre de la zone, la liste des espèces déterminantes ainsi que les préconisations de gestion pour ces espèces ont été proposées par l'association.

La ZICO a été transformée en ZPS en 2006. Cependant, la rédaction du document d'objectif a seulement commencé début 2008 en raison de difficultés à trouver un maître d'ouvrage.

Contexte local

La lenteur de la désignation du site en ZPS ainsi que de la mise en route de la procédure est due à une réticence d'une grande majorité des acteurs locaux et en particulier des chasseurs.

Une espèce protégée de la ZPS a mauvaise réputation auprès du monde de la chasse et est à l'origine de toutes ces réticences. Il s'agit - vous l'aurez bien compris - du busard dont toutes les espèces (cendré, saint martin et des roseaux) sont fréquemment confondues entre elles mais aussi avec la buse variable !

Les espèces qui ont permis la désignation du site

Dans la directive « oiseaux », on peut trouver en annexe I une liste d'espèces considérées comme importantes à protéger. (ici listes en classement systématique)

espèces nicheuses

espèces déterminantes pour la désignation	autres espèces
Bondrée apivore	Héron pourpré
Busard des roseaux	Hibou des marais
Busard saint martin	Martin pêcheur
Busard cendré	Pic cendré
Cedricnème criard	Pic noir
Alouette calandrelle	Pic mar
	Pie-grièche écorcheur



Héron pourpré - Michel Guimbretière©



Butor étoilé - Michel Guimbretière©

espèces hivernantes

- | | |
|------------------|----------------|
| Butor étoilé | Faucon pèlerin |
| Faucon émerillon | Pluvier doré |

espèces visibles sur la zone (liste non exhaustive)

- | | | |
|-------------------|-------------|------------------------|
| Cigogne blanche | Aigle botté | Circaète Jean-le-Blanc |
| Cigogne noire | Milan noir | Grue cendrée |
| Balbusard pêcheur | Milan royal | |

autres espèces caractéristiques de la zone (soit par l'importance de leur population soit par leur rareté, liste non exhaustive)

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| Sarcelle d'été | Cochevis huppé |
| Fuligule milouin | Alouette des champs |
| Faucon hobereau | Bergeronnette printanière |
| Perdrix grise | Bouscarle de Cetti |
| Râle d'eau | Cisticole des joncs |
| Petit gravelot | Phragmite des joncs |
| Vanneau huppé | Rousserolle effarvate |
| Effraie des clochers | Rousserolle turdoïde |
| Chevêche d'Athéna | Mésange boréale |
| Hibou moyen duc | Bruant des roseaux |
| Huppe fasciée | Bruant proyer |



Rousserolle effarvate - Michel Guimbretière©

Au total, 200 espèces différentes ont été trouvées sur l'ensemble de la ZPS.

Les rôles d'Eure-et-Loir Nature

Nous avons été associés au projet afin de réaliser les inventaires de terrain en partenariat avec l'ONCFS, d'apporter nos connaissances de la zone et des espèces, de rédiger les fiches « espèces », de préconiser les mesures de préservation à mettre en œuvre sur la zone.

Des inventaires complémentaires d'espèces ont été réalisés.

Un recensement de la chouette chevêche a été réalisé sur la zone grâce à la méthode de la « repasse »*. Plusieurs circuits ont été prospectés et 5 couples ont été repérés.

2 autres espèces dont les effectifs sont mal connus sur la zone ont été recherchées : le busard cendré et l'alouette calandrelle. 8 couples de busard cendré, un couple et 2 chanteurs d'alouette calandrelle ont été localisés. Ces résultats ne sont pas exhaustifs en raison de l'immense superficie à couvrir (72 000 hectares) en un temps restreint.

Ces résultats ainsi que les données accumulées à l'association serviront de base à la cartographie des espèces et ainsi à l'état des lieux de ces espèces sur la ZPS.

Des fiches « espèces » ont également été réalisées par Eure-et-Loir Nature et l'ONCFS.

L'ONCFS a réalisé 11 fiches « espèces » de deux pages. Eure-et-Loir Nature a élaboré 8 fiches « espèces » de deux pages, 5 fiches « espèces » d'une page, 20 fiches « espèces » d'une demi page et pour le reste des 200 espèces de la ZPS, quelques lignes.

La longueur des fiches dépend de la présence de chaque espèce dans la ZPS.

Les espèces à l'annexe I ayant conduit au classement en ZPS ont une fiche de deux pages alors que celles présentes occasionnellement sur le site ont quelques lignes afin de mentionner leur présence.

Nous rentrons maintenant dans la phase de concertation du processus. Des comités de pilotage et des groupes de travail ressortiront les différentes mesures de préservation des espèces à mettre en œuvre sur la ZPS.

Après tout ce travail, il restera la phase - pas toujours évidente mais indispensable - de contractualisation des contrats Natura 2000...



couple de busard cendré - Michel Guimbretière©

* méthode de la « repasse » :

consiste à « envoyer » le chant à l'aide d'un magnétophone pour inciter les mâles à répondre; plusieurs points d'écoute (toujours les mêmes) et 2 passages pour une comparaison dans le temps